

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-184 du 07 Novembre 2013

L'an deux mil treize, le Sept Novembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET – A.M. BARBIER - Ch. LECTEZ -

MM. J. MAHIEU – H. TABARY - Y. MARECHAL – B. SEGERS – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – S. NACRY – G. DUE - X. LEROUX – Ph. FATIEN – D. BASSEUX – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.F. DERCOURT – J.P. POUTRAIN – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. HEMAR

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE,
M. G. CUIVILLIER, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE,
M. J.M.PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE,
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Objet : **Décision Modificative N° 4 – BP 2013 – Budget Général**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le vote du Budget Primitif de la collectivité qui est intervenu le 15 avril 2013.

Monsieur le Président fait part ensuite au Conseil de Communauté de la nécessité de modifier les écritures budgétaires pour permettre le fonctionnement de collectivité.

Monsieur le Président propose d'intégrer, au titre des recettes, le montant du versement du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale versé par l'Etat, ainsi que des réajustements de crédits au titre des intérêts des emprunts.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la Décision Modificative N° 4 du Budget Primitif 2013, pour le budget général,
- de modifier le budget de la façon suivante :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Art 66111 – Intérêts des emprunts	52 184 €	Art 7325 – Versement FPIC	138 532 €
Art 023 – Virement de crédits à la section d'investissement	22 697 €	Art 768 – Autres produits financiers	54 962 €
Art 6574 – Subvention exceptionnelle ASBBV	2 475 €	Art 748314 – Dotation unique spécifique TP	18 015 €
Art 64131 – Rémunération personnel d'animation	80 000 €		
Art 611 – Prestations de service	54 153 €		

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Art 1641 – Remboursement du Capital emprunté	54 444 €	Art 27638 – Créances sur le budget annexe « Développement Economique »	31 747 €
		Art 021 – Virement de crédits de la section de fonctionnement	22 697 €

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 07 Novembre 2013 et transmission en Préfecture le 07 Novembre 2013.

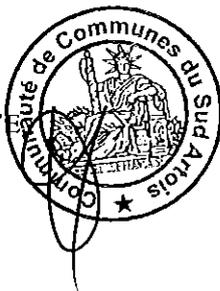
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 07 Novembre 2013 et transmission en Préfecture le 07 Novembre 2013

Le Président,

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Jean-Paul DELEVOYE

